

APPEL À CANDIDATURES

RÉCIT D'UN PAYSAGE, UN DIALOGUE FRANCO-QUÉBÉCOIS

La Communauté d'agglomération et la Ville de La Rochelle invitent les auteurs et les artistes d'origine québécoise et/ou française (un duo composé d'au moins un artiste québécois, ou un artiste québécois seul), à soumettre leur dossier de candidature pour une résidence de création d'un outil de médiation au bénéfice des habitants et des visiteurs des communes de l'agglomération rochelaise. Durant la résidence, votre défi sera de proposer une expérience inédite valorisant le paysage naturel, historique et culturel des 28 communes de l'agglomération dont sont issus des pionniers de la Nouvelle-France, en s'inspirant des racines communes des deux communautés - rochelaise et québécoise. Cet outil de médiation devra s'inscrire dans le cadre du Parcours Québec - sur les traces de la Nouvelle-France.

Date limite de candidature : 28 février 2024

Attention, tout dossier incomplet ne pourra être examiné.

LA ROCHELLE, TERRE D'HISTOIRE ET DE RENCONTRES CRÉATIVES CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

La Rochelle, terre de départ et d'accueil, est un territoire dont l'identité repose sur l'ouverture au monde. Ville portuaire, elle est le point de départ de nombreux chemins d'histoire, ceux qui déterminent les grands événements et ceux qui forgent les destins des individus, portés par la promesse d'une nouvelle vie. Derrière l'horizon, de l'autre côté de l'océan, la terre québécoise, dont l'histoire est intimement liée à La Rochelle.

Entre le XVII^e et XVIII^e siècle, le port de La Rochelle était un point de départ majeur pour les navires transportant les marchandises entre La Rochelle et Québec. Mais c'était également le port de départ pour de nombreux Français, dont des Rochelais, partant pour la construction de la Nouvelle-France. Le Parcours Québec est une proposition de la Communauté d'Agglomération et la Ville de La Rochelle dont l'ambition est de mettre en valeur les sites du territoire rochelais qui racontent cette histoire commune. Nous en retrouvons des traces dans plusieurs communes de l'agglomération : des hôtels particuliers, des églises et des documents de l'époque portent les empreintes de la vie des pionniers. Chaque pierre de ces édifices, chaque paysage familial évoque le souvenir de ces femmes et hommes qui ont bravé l'océan pour bâtir une nouvelle vie. Ce territoire est bien plus qu'un simple lieu de passage ; il est à l'origine d'une histoire transatlantique qui continue de nous unir aujourd'hui.

Véritable pont entre le passé et le présent, ce patrimoine est **une mémoire toujours vivante** dans l'agglomération rochelaise. Elle est célébrée par les institutions, les associations et les habitants de l'agglomération.

UN PROJET ARTISTIQUE POUR CÉLÉBRER NOS RACINES COMMUNES

C'est dans ce contexte que nous lançons cet appel à projets à destination des artistes-auteurs Français et Québécois. Votre défi sera d'explorer les patrimoines multiples de l'agglomération rochelaise et de proposer un outil de médiation qui accompagnera le Parcours Québec. Récemment enrichi par l'installation d'une table d'orientation dans la commune de Croix -Chapeau, ce parcours à travers les siècles, les générations et les paysages, participe du récit de cette histoire commune.

Nous invitons les artistes à écouter attentivement cette histoire qui émerge des récits, bâtisses, paysages, documents. Que peut-elle nous raconter de nouveau ? Que peut-elle nous apprendre des Rochelais et des Québécois d'aujourd'hui ? Comment peut-elle nous réunir ?

Nous sommes à la recherche d'une voix artistique singulière qui saura donner une nouvelle dimension à ces questions et les faire résonner dans le paysage rochelais.

LES OBJECTIFS

La mission de cette résidence est de créer une **expérience artistique**, au profit des habitants de l'agglomération et des touristes, conçue comme un **outil de médiation** qui accompagne le *Parcours Québec*. La forme dépend du choix des artistes-auteurs, l'idée étant de proposer une redécouverte des patrimoines multiples à travers un regard artistique.

LE DÉFI :

- **Créer une expérience immersive qui traverse les 18 communes concernées par le *Parcours Québec*** : en vous appuyant sur les témoignages des habitants et les ressources disponibles, imaginez des créations sonores, littéraires ou de toute autre forme d'expression artistique, qui invite le public à (re)découvrir le paysage naturel, culturel et architectural du territoire rochelais,
- **Tisser des liens entre les deux cultures** : explorez la mémoire rochelaise et les liens identitaires qui lient aujourd'hui les communautés rochelaise et québécoise,
- **Proposer une manière innovante de mettre en valeur le territoire et le patrimoine des 28 communes de l'agglomération** : en s'inscrivant dans les principes du tourisme durable, valorisez le patrimoine culturel du territoire rochelais.

LE PROFIL DES ARTISTES-AUTEURS RECHERCHÉ

Cet appel s'adresse aux artistes-auteurs qui :

- **Travaillent seul ou en duo et sont d'origine québécoise, ou française et québécoise (si un artiste français souhaite postuler, il doit nécessairement travailler en duo avec un artiste québécois),**
- **Sont disponibles pendant la période de résidence** de création proposée (avril / juillet 2025),
- **Fondent leur pratique** et leur production artistique sur le **dialogue avec un territoire et ses habitants**, dans une démarche immersive et participative,
- Sont sensibles aux **questions patrimoniales et mémorielles**,
- Souhaitent s'inscrire dans **une démarche de médiation culturelle**.

MODALITÉS DE SÉJOUR : UNE RÉSIDENCE NOMADE

Dans l'idée de proposer une création artistique au plus près de la mémoire et de la dynamique du territoire, la résidence est construite comme une expérience nomade, permettant une véritable immersion dans l'agglomération rochelaise. Les lauréats seront logés sur une période de 6 à 12 semaines dans 3 à 4 communes concernées par le Parcours Québec.

Les premières 4 à 6 semaines seront dédiées à la découverte du territoire et des habitants, à travers 2 à 3 communes de l'agglomération ayant un lien particulier avec le Québec. Pendant cette période, **les artistes seront logés chez des habitants de ces communes, ou dans des logements mis à disposition par eux.**

La deuxième période de la résidence sera proposée à la Maison des Écritures, équipement culturel de la Ville de La Rochelle dont la mission est de soutenir, accompagner et diffuser toutes les formes d'écritures. La Ville de La Rochelle - Maison des Écritures accueille entre 20 et 30 artistes-auteurs par an, qui ont un projet dont le médium principal est l'écriture. Ils sont logés à la Maison du gardien, équipée de deux chambres individuelles et d'espaces communs. Niché au cœur d'un écrin de verdure, à proximité du Vieux-Port et du centre-ville, cet équipement offre un cadre de travail atypique, propice à la création et à l'innovation.

Pendant toute la durée de la résidence, les artistes peuvent bénéficier de l'accompagnement et des locaux mis à disposition par la Ville de La Rochelle - Maison des Écritures. Les artistes-auteurs peuvent investir les espaces de travail individuels ou collectifs (au 1er étage) ainsi que les espaces dédiés à l'accueil du public (au rez-de-chaussée).

CONDITIONS FINANCIÈRES

La Communauté d'Agglomération dispose pour ce projet d'un budget global plafonné à 30 000 euros, ajustable selon le format de la résidence : nombre d'artistes-auteurs, origine géographique, durée de séjour, ressources à mobiliser. Il est demandé aux candidats de joindre à leur dossier un budget prévisionnel, incluant tous les frais mentionnés et le coût du projet de la création.

Le versement suivra l'échéancier suivant :

- **70% de la somme seront versés aux artistes sélectionnés au début de leur séjour, sur le compte bancaire indiqué. Cette somme comporte :**
 - Tous les frais de déplacements internationaux et nationaux des artistes entre leur domicile et le lieu de résidence,
 - Tous les déplacements intercommunaux dans l'agglomération rochelaise, les frais de l'abonnement Yélo,
 - Tous les frais liés au séjour des artistes, dont les repas,
 - Tous les frais liés à la création : fournitures, matériaux et prototypes éventuels, consultations).

Aucun frais supplémentaire ne sera accepté.

- **30% de la somme seront versés aux artistes sélectionnés une fois l'œuvre achevée, sous réserve de conformité au projet décrit dans le dossier de candidature et aux attentes du présent appel à projet.**

Ce budget ne comporte pas les frais de production.

ENGAGEMENTS

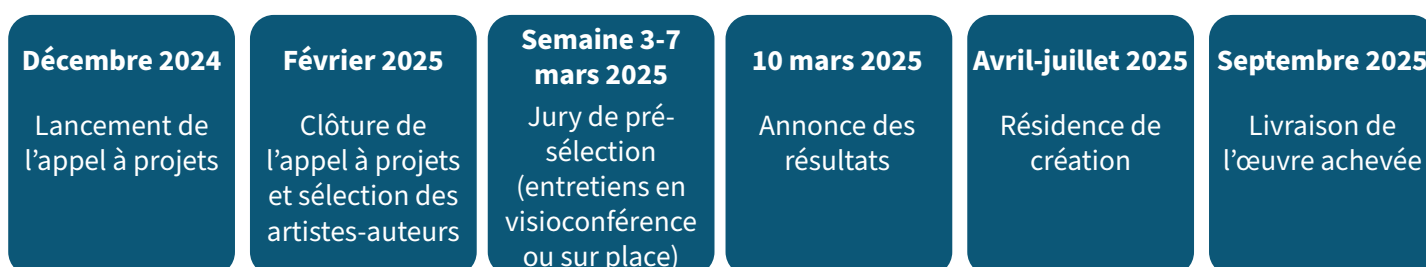
La Communauté d'Agglomération et la Ville de La Rochelle s'engagent à :

- La Communauté d'Agglomération s'engage à financier la totalité des frais liés à la résidence en y apportant un budget de 21 000 euros (maximum) versés directement sur le compte des artistes sélectionnés sur la base d'un acte d'engagement valant cahier des charges,
- La Communauté d'Agglomération s'engage à verser 9000 euros (maximum) une fois l'œuvre achevée, sous réserve de conformité à la commande explicitée dans l'appel à projet et sur la base d'un acte d'engagement valant cahier des charges,
- Organiser et mettre à disposition des artistes, gratuitement, des logements dans toutes les communes qui accueilleront la résidence (La Rochelle + 2 à 3 communes concernées par le Parcours Québec),
- La Ville de La Rochelle s'engage à mettre à disposition gratuitement les locaux de la Maison des Écritures (bureaux avec accès au Wifi, à l'imprimante, scanner, photocopieuse),
- Assurer un accompagnement logistique et humain tout au long de la résidence,
- Proposer des points réguliers concernant l'avancement du projet et la faisabilité de la proposition artistique,
- Mettre les artistes sélectionnés en lien avec les acteurs locaux et les habitants concernés par le Parcours Québec,
- Communiquer sur la résidence et valoriser le parcours des artistes sélectionnés via les supports imprimés et les outils numériques,
- Assurer de bonnes conditions de séjour à La Rochelle.

Les artistes sélectionnés s'engagent à :

- Donner à la Communauté d'Agglomération la cession à titre exclusif des droits de propriété intellectuelle de l'œuvre, en application des dispositions de l'article 5 du CCAG-Prestations Intellectuelles, notamment son option B
- Assurer une présence continue pendant 6 à 12 semaines (la période choisie entre avril et juillet),
- Accepter le cadre de résidence proposé (résidence nomade, être logé chez les habitants et/ou dans des logements mis à disposition par les habitants),
- Proposer, au plus tard deux mois après la date de fin de résidence, une œuvre achevée conforme aux attentes suivantes :
 - Une œuvre artistique originale,
 - Un outil de médiation accompagnant le Parcours Québec destiné au grand public,
 - Conçue en collaboration avec des habitants et des structures concernées par le Parcours Québec et conforme aux connaissances historiques sur le lien entre La Rochelle et Québec,
- Garantir la faisabilité de la production de l'œuvre et de son déploiement sur le territoire et auprès du public, par un lien régulier avec les personnes référentes de la résidence (agents de La Communauté d'Agglomération et la Ville de La Rochelle).

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET



RÉSIDENCE DE CRÉATION - ÉTAPES

Phase préparatoire : résidence nomade à travers les communes concernées par le *Parcours Québec*

- **Rencontre et immersion** : Les artistes sélectionnés seront logés dans 2 à 3 communes de l'agglomération, dans les locaux mis à disposition par les habitants. Ils seront accompagnés dans la rencontre avec le territoire via notamment les rendez-vous avec des acteurs locaux.
- **Recherche sur le terrain** : Les artistes sélectionnés seront invités à aller à la rencontre des habitants des communes de l'agglomération et à intégrer l'identité du territoire et la mémoire collective dans leur démarche, voire inviter les habitants à la co-construction

Phase de création : résidence à La Maison des Écritures

- **Format ouvert** : Les lauréats sont libres de proposer des formats variés : récit audiovisuel, installation interactive, parcours sonore, jeu de piste, etc. Afin d'assurer la réalisation, le format choisi doit être validé avec les personnes référentes de la résidence.
- **Support(s)** : Les supports de diffusion pourront être multiples : QR code, application mobile, édition papier, site internet, etc.
- **Lieu de création** : La Maison des Écritures, équipement culturel de la Ville de La Rochelle, sera mise à disposition des artistes-auteurs pour leurs résidences.

Phase de finalisation :

- **Livraison** : L'œuvre finale est livrée sous forme d'un dossier complet comprenant les éléments créatifs, les éventuels prototypes ou maquettes, les supports de diffusion et un guide d'utilisation.
- **Production** : La Communauté d'Agglomération et la Ville de La Rochelle s'engagent à produire et diffuser l'œuvre auprès du grand public.

RESSOURCES :

Le livret *Parcours Québec*

https://www.larochelle.fr/fileadmin/mediatheque/2_Action_municipale/Ville_culturelle/Patrimoine/Plaquette_Quebec_A5_BD_.pdf

La Maison des Écritures, un équipement de la Ville de La Rochelle

<https://www.larochelle.fr/action-municipale/ville-culturelle/la-maison-des-ecritures>

Le Musée du Nouveau Monde, un équipement de la Ville de La Rochelle

<https://museedunouveaumonde.larochelle.fr/>

Stratégie d'Équilibre Touristique 2023-2030

<https://www.agglo-larochelle.fr/territoire/attractivite-et-tourisme?article=la-strategie-touristique>

<https://www.calameo.com/books/001297424399a0e6ae884>

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- L'originalité et la qualité artistique du projet
- La correspondance entre le projet et la spécificité (historique, géographique, biodiversité) du territoire
- La pertinence et qualité de la proposition en termes de médiation (destination grand public, accessibilité, attractivité)
- La faisabilité logistique du projet et la durabilité de l'œuvre proposée
- L'inscription du projet dans les principes du tourisme durable et de l'éco-responsabilité : toute démarche proposant des actions éco-responsables (récupération ou réduction du matériel ; l'attention à la biodiversité ; limitation des ressources utilisées) est bienvenue.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidats sont invités à soumettre un dossier comprenant :

- Une présentation de leur parcours artistique (CV + portfolio)
- Une lettre de motivation
- Une proposition artistique détaillée, incluant une note d'intention et un plan de travail
- Un budget prévisionnel de tous les frais anticipés et inclus dans l'appel à projets
- Les documents bancaires (IBAN ou équivalent ; attention, les documents type « spécimen cheque annulé » ne seront pas acceptés)
- Pour les candidats ayant une résidence fiscale en France, il est conseillé de joindre tout document attestant de leur statut professionnel en cours de validité (par exemple : affiliation à l'URSAFF, Kbis etc.)

Merci de soumettre tous les documents sous le format PDF à l'adresse suivante :

maison.des.ecritures@ville-larochelle.fr

Date limite de dépôt de candidatures : 28 février 2024

Attention, tout dossier incomplet ne pourra pas être examiné.

Contact :

Ewa Pestka

Coordinatrice de la Maison des Écritures,
chargée de mission cinéma et audiovisuel

Direction de la Culture et du Patrimoine Mairie de La Rochelle

Tel : 05 46 51 50 16 - 06 22 89 43 09 - ewa.pestka@ville-larochelle.fr